



COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 08 octobre 2015

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2015

-2015-10-01 : Accorde un mandat spécial à Monsieur le Maire ainsi qu'à Monsieur Claude GOURRIER, pour une mission à Paris les 17, 18 et 19 novembre 2015 comme représentants de la commune au Salon des Maires et des Collectivités locales. Approuve la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur le Maire et de son Adjoint. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 de la commune, chapitre 65, à la majorité (abstention de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR)

-2015-10-02 : Autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt PLS et CPLS souscrits par la SA d'HLM SEMCODA pour un montant global de 985 000 €. Autorise M. le Maire à signer les conventions accordant une garantie d'emprunt de 15% de ce montant, soit 147 750 € au bénéfice de la SA d'HLM SEMCODA, à l'unanimité

-2015-10-03 : Décide la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Francheville et le Centre Communal d'Action Sociale de Francheville. Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la passation des marchés de services d'assurance. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce utile à cette fin, à l'unanimité.

-2015-10-04 : Décide la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Francheville et le Centre Communal d'Action Sociale de Francheville. Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la passation du marché de fourniture de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage pour les services de la ville de Francheville et du CCAS de Francheville. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce utile à cette fin, à l'unanimité.

-2015-10-05 : Ajustement d'un poste d'atsem à l'école de Bel-Air comme suit : suppression d'un poste d'atsem à temps complet ouvert au cadre d'emplois des atsem, création d'un poste d'atsem à temps non-complet (33/35ème) ouvert au cadre d'emplois des atsem. Adopte le tableau des effectifs à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2015-10-06 : Ajustement au sein du Service des Sports comme suit : transformation d'un poste d'Educateur des activités physiques et sportives à temps non-complet (10,57/35ème) ouvert au cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives en un poste d'Educateur des activités physiques et sportives à temps non-complet (11,65/35ème) ouvert au cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives. Adopte le tableau des effectifs, à l'unanimité.

-2015-10-07 : Décide à compter du 31 décembre 2015 de la cessation des activités de la régie culturelle du Fort du Bruissin. Décide de reprendre partiellement les activités de la régie à compter du 1er janvier 2016 soit : la gestion des activités se déroulant sur le site du Fort dans le domaine artistique et culturel, la coordination et la validation des activités proposées par des intervenants extérieurs se déroulant sur le site du Fort du Bruissin, l'organisation, la production et la mise en cohérence de tout événement ou action en lien avec la musique ou les arts en général sur le territoire de la commune et qui ferait intervenir des associations, projets transversaux ou équipements à caractère culturel, la coordination des projets d'aménagement du site, la gestion des activités économiques, directes et indirectes, liées à ses différents domaines d'intervention. Outre le domaine artistique et culturel au sein du Fort du Bruissin, les domaines d'intervention repris seront : la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement du site et les loisirs pouvant être pratiqués sur le site. Décide de modifier (selon le souhait qui sera exprimé par les agents) le tableau des effectifs suite à la proposition de reprise partielle des deux CDI des agents selon les modalités suivantes : Gestionnaire administratif, budgétaire et

comptable : reprise à temps complet. Chargée de production et de médiation : reprise à 17.5/35 : reprise partielle du 28/35ème antérieur. Dit que les comptes administratifs et de gestion 2015 ainsi que le patrimoine de la régie culturelle seront réintégrés au sein du budget et de l'actif 2016 de la commune de Francheville selon les modalités de l'annexe n° 1 jointe à la présente délibération, annexe qui sera réactualisée selon les résultats comptables de fin d'exercice, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KREZTSCHMAR).

-2015-10-08 : Attribue la subvention exceptionnelle suivante : 530 € à l'OCCE de l'école élémentaire du Bourg. Dit que cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574 du budget principal 2015 de la commune dûment approvisionné, à l'unanimité.

-2015-10-09 : Approuve le programme tel que défini. Engage des rencontres avec les fédérations sportives, le CNDS, la Métropole, la Région et prépare les dossiers de subventions correspondants. Autorise M. Le Maire à poursuivre les analyses de terrains nécessaires aux études préalables. Engage la procédure de désignation d'un maître d'œuvre par voie d'appel d'offre, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KREZTSCHMAR).

-2015-10-10 : Vote l'augmentation tarifaire des stages sportifs comme indiqué ci-dessous :

tranche A (QF de 0 à 472) : 31,55€
tranche B (de 473 à 579) : 40,05€
tranche C (de 580 à 899) : 49,35€
plein tarif (>900) : 62,55€
non franchevillois : 97,20€, à l'unanimité.

-2015-10-11 : Donne un avis favorable au principe de cession du terrain (parcelle BZ 80) situé rue du Félin à Monsieur et Madame LACHANA au prix de 180 000 euros. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession, à l'unanimité.

-2015-10-12 : Approuve la programmation des travaux d'accessibilité dans les équipements publics communaux de 2016 à 2021. Autorise le Maire de Francheville à déposer l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) en Préfecture pour instruction et validation. Autorise le Maire de Francheville à déposer les différentes demandes d'autorisation de travaux pour ces opérations d'accessibilité, à l'unanimité.

-2015-10-13 : Approuve l'ensemble des dispositions de la convention cadre et du modèle de convention particulière. Autorise le Maire de Francheville à signer la convention cadre puis le ou les conventions particulières, à la majorité (abstention de Monsieur Cyril KREZTSCHMAR).



Michel RANTONNET
Maire de Francheville

<p>Membres présents : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mme D'HONNEUR, Mme POULARD, Mr TREMBLEAU, Mr CORTIAL, Mme RODAMEL, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, , Mr GUILLON, Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mme FAÏ, Mr GUIBERT, Mme JAMBON, Mr RIVIER (absent jusqu'à la délibération n°2015-10-07), Mr KREZTSCHMAR,</p> <p>Membres représentés : Mr SADOT, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme ELLENBERGER,</p>
